

10.06.2011 – 15:52 Uhr

auto-suisse: L'étiquetteEnergie pour les voitures de tourisme va être «améliorée»*Berne (ots) -*

juin 2011. Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui d'introduire une nouvelle étiquetteEnergie révisée pour les voitures de tourisme. Elle entrera en vigueur au 1er août avec un délai de transition jusqu'à fin 2011.

Jusqu'à présent déjà, les véhicules étaient répartis en sept catégories de rendements énergétique A à G en fonction de 60% de la consommation absolue et de 40% de la consommation relative de carburant. Mais nouvellement, la part de la consommation absolue est augmentée de 60 à 70 pour cent.

La nouvelle étiquetteEnergie permet aussi d'évaluer les véhicules à propulsion alternative comme les voitures électriques. Les émissions de CO2 en provenance de la production de courant sont prises en considération.

auto-suisse regrette toutefois vivement que le Conseil fédéral ait décidé d'actualiser nouvellement chaque année l'étiquetteEnergie. Cela comportera pour les importateurs et les garagistes de gros travaux administratifs sans qu'il en résulte un avantage important pour l'environnement. Compte tenu du fait que les autres étiquettesEnergie (p.ex. pour les appareils ménagers ou les lampes à incandescence), aucune adaptation à la situation actuelle de la technique n'est envisagée, auto-suisse ne comprend pas cette décision.

Contact:

Andreas Burgener
Directeur
Tél.: +41/31/306'65'65
E-Mail: a.burgener@auto-schweiz.ch
Internet: www.roulerintelligent.ch / www.auto-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003597/100626734> abgerufen werden.